

Plan de Prévention du Risque Inondation
PPRI des pieds de coteaux des waterings
 Commune : ARDRES (1)

Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal par arrêté communal n°2022-014 de mise à jour en date du 10 juin 2022
 Le Président,
 Ludovic LOQUET

Hauteurs d'eau
 Maître d'œuvre

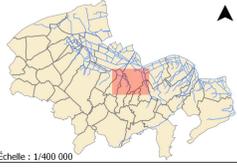
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer
APPROBATION
 Echelle : 1/5000

Classes de hauteurs d'eau

Supérieure à 1,5 m	
Comprise entre 1 et 1,5 m	
Comprise entre 50 cm et 1 m	
Comprise entre 20 et 50 cm	
Inférieure à 20 cm	

Éléments généraux

-  Mairie
-  Cours d'eau
-  Limites communales
-  Limites de bassin versant
-  Bâtimens
-  Limites parcellaires
-  Surface en eau
-  Limites du PPRI de la Hem
-  Limites du PPRI du secteur du Calaisis


 Echelle : 1/400 000
 L_620DTM20140002_HAUTEUR_S_062.mxd

